

CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 16 MARS 2015

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Mesdames DUNEAU Josette, LE FLOCH Claire, MARTIN Dominique, ROSSIGNOL Anne, Messieurs
DOS SANTOS Félisberto GLEDEL Georges, LASNIER Henri, OLESKOW Philippe , PESME Olivier,
PREVOST Guy, TALBOT Alain, TOUZELET Serge, TRIOREAU Philippe et VIRLET François .

ABSENT ET EXCUSE : NEANT

POUVOIR : NEANT

SECRETAIRE DE SEANCE : DUNEAU Josette

DATE DE LA CONVOCATION : Mars 2015

Nombre de conseillers	15
En exercice	15
Présents	15
Absents excusés	0
Pouvoirs	0

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès verbal du 16 février 2015.

DELIBERATIONS

Approbation exercice 2014

- Compte de gestion
- Compte administratif
- Affectation du résultat

Approbation exercice 2015

- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- Vote du budget principal
- Etat des subventions accordées
- Contributions obligatoires versées aux écoles sous contrat
- Remboursement au maire – traduction panneaux touristiques
- Commissions communales et communautaires
- Décisions du maire
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19 heures.

POINT A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

. Ecole du Sacré Cœur – personnel surveillance cantine

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 16 février 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

APPROBATION EXERCICE 2014

• **Compte de gestion et Compte administratif – délibérations n° 2015-09 et 2015-10** : Le maire Y.GEORGE commente successivement le compte de gestion et le compte administratif avant de confier la présidence à la doyenne, Mme Duneau Josette. La section de Fonctionnement présente un excédent de 202 173.20€ et la section d'investissement un excédent de 39 854.88€ (avant imputation des Restes à Réaliser). Sont approuvés, à l'unanimité par le conseil municipal, le compte de gestion et le compte administratif.

• **Affectation du résultat de fonctionnement – délibération n° 2015-11** : Il est proposé de statuer sur l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement s'élevant à 202 173.20€. Le conseil municipal décide, unanime, d'affecter la somme de 150 000€ en section d'investissement, dotation complémentaire au compte n° 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ». Le solde de 52 173.20€ est reporté au compte n° 002 « résultat de fonctionnement reporté » au budget 2015.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2015

• **Vote des taux d'imposition – délibération n° 2015-12** : Après étude et discussion sur le niveau des taux, compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat et des charges supplémentaires liées à la réforme scolaire et la mise en place des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P), le conseil municipal, à la majorité des présents, décide, pour l'équilibre budgétaire, d'augmenter les taux de 3% soit pour la Taxe d'habitation 13.29%, la Taxe foncière sur le Bâti 16.60% la Taxe foncière sur le Non Bâti 53.27%.

• **Budget Principal** : Monsieur le maire, Y.GEORGE, présente le projet de budget de la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, approuve le budget principal suivant :

Section de Fonctionnement : 531 722€ en dépenses et 671 722€ en recettes. Il ressort un autofinancement brut de 140 000€ passé en investissement par le virement prévisionnel (comptes 021 et 023– virement de section à section).

Section d'Investissement : Equilibrée en dépenses et recettes pour 635 821€ (y compris les Restes à Réaliser). Il est précisé que la section d'investissement est votée par opération sans vote formel.

ETAT DES SUBVENTIONS ACCORDEES - Délibération n° 2015-13

Est présenté l'état des subventions à verser aux associations pour l'année 2015. Le Conseil Municipal, unanime, adopte les subventions accordées pour un montant total de 1 324.60€, somme inscrite au budget principal de l'année 2015 au compte n° 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

CONTRIBUTIONS AUX ECOLES SOUS CONTRAT – délibération n° 2015-14

Le conseil, unanime, fixe la contribution obligatoire aux écoles sous contrat à 13 974€ pour l'année 2015, somme attribuée à l'école du Sacré Cœur, ce qui représente une augmentation de 2% par rapport à l'année précédente. Les modalités de versement sont inchangées.

TRADUCTION PANNEAUX TOURISTIQUES – REMBOURSEMENT AU MAIRE

Délibération n° 2015-15 – Monsieur le Maire Y.GEORGE a réglé pour le compte de la collectivité la traduction des panneaux touristiques pour un montant de 301.22€ TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire cette dépense au budget 2015 afin de procéder au remboursement des frais engagés par le maire.

ECOLE DU SACRE CŒUR – SURVEILLANCE CANTINE – *Délibération n° 2015-16*

Le personnel de l'école privée assure la surveillance de ses élèves qui fréquentent la cantine. Or le coût de la surveillance de l'école publique est inclus dans le prix du repas. De ce fait, Monsieur le Maire propose de participer aux charges du personnel et de verser trimestriellement, selon des modalités de calcul bien définies, une somme destinée à couvrir le coût de surveillance des élèves de l'école du Sacré Cœur. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition et charge le maire d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

ECOLE DU SACRE CŒUR – PARTICIPATION CLASSE DE MER – *Délibération n° 2015-17*

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une demande de subvention formulée par la directrice de l'école du Sacré Cœur pour sept enfants domiciliés à Ménars qui participeront à la classe de mer à Préfaille (44). Le coût du séjour pour la semaine du 13 au 17 avril 2015 est de 250€ par enfant. Le maire propose de verser une participation à hauteur de 50€ par élève. Le conseil unanime, approuve cette participation totale de 350€ et charge le maire des démarches administratives.

INTERDICTION BRULAGE DES DECHETS VERTS – ARRÊTE DU MAIRE

Un nouvel arrêté du maire, remplaçant le précédent arrêté du 26/11/2010, va être pris début avril pour l'interdiction totale de brûlage de déchets verts. Il fait référence à la circulaire ministérielle n° DEVR1115467C du 18/11/2011 pour la lutte contre la pollution de l'air ; nouvelles exigences en matière environnementale, en matière de brûlage et de rappeler aux citoyens et professionnels les obligations qui sont les leurs pour la destruction des déchets verts. Il est rappelé que les déchets verts doivent être déposés en déchetterie et peuvent également faire l'objet d'un compostage individuel. Toute personne ne respectant pas l'interdiction sera punie d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€.

INFORMATIONS – J. DUNEAU

Repas des Aînés : Il aura lieu le samedi 21 mars à 12 heures à la salle des Charmilles.

INFORMATIONS - H. LASNIER

Urbanisme : Un terrain situé rue de la Cour du Puits a fait l'objet d'une division cadastrale en vue de la construction de deux pavillons, une sortie donnerait sur la rue de la Cour du Puits et l'autre rue Roger Régnier. Les permis de construire sont en cours d'instruction.

Lotissement de la Cour du Puits : Deux permis de construire ont été déposés récemment en mairie. Quatre terrains restent à vendre. Un rendez-vous avec un huissier est programmé pour un état des lieux de la voirie. E.D.F. doit fournir le point de livraison nécessaire pour la mise en route de l'éclairage public.

D.R.E.A.L. : Rencontre en mairie de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement pour une mission d'étude en complément du Plan Local de l'Urbanisme (P.L.U.) et de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.). Est proposée la création d'un site classé du Val et ses coteaux, outil de protection indispensable pour le paysage tel qu'il apparaît sur l'ensemble du parc forestier et ses abords. Monsieur le Maire souligne que ceci permettrait ainsi de bénéficier de subventions (élément d'appréciation supplémentaire).

INFORMATIONS - G. PREVOST

Travaux :

- L'installation des jeux extérieurs a été réalisée dans la Z.A.C des Hauts de Loire. Il est strictement réservé aux enfants âgés de 6 à 10 ans. Il est rappelé qu'en amont ces travaux ont été proposés par la commission « Population » et validés par le Conseil Municipal.
- Voirie : Des demandes de devis ont été faites pour la réfection de la voirie sur l'ensemble du territoire.
- Eglise : Fuite au niveau du campanile. L'entreprise en charge de la réfection du campanile interviendra très prochainement.
- Enfouissement des réseaux : Un riverain de la rue André Rouballay se plaint d'infiltrations d'eau suite aux travaux d'effacement de réseaux et met en cause la mairie. Un rapport d'expertise va être dressé.

- Matériels de bureau : Acquisition d'un photocopieur pour le secrétariat de mairie et les écoles. Des devis sont à l'étude. Le serveur informatique du secrétariat est à changer pour une meilleure dématérialisation des actes administratifs et budgétaires.

INFORMATIONS - S. TOUZELET

Commerces : le Pays des châteaux demande un mini audit pour les activités.

Entreprises : Est constatée la relance de l'activité industrielle. Une troisième entreprise a émis le souhait de s'installer dans la zone d'activités ; il s'agit de « Diam Net » dont l'activité principale est le nettoyage industriel de panneaux photovoltaïques. Un permis de construire est en cours d'instruction pour la construction d'un bâtiment d'environ 600m2.

Sécurité : Un audit des prestataires est en cours pour l'installation de caméras dites « protection vidéo » sur le territoire. La commission sécurité se réunira lundi 11 mai à 18h30 en mairie. Trois points seront à l'ordre du jour : L'étude de l'aspect technique, les voisins vigilants et l'état des travaux liés à la notion de sécurité.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

ASSANISSEMENT VOIRIE ET INFRASTRUCTURES – G.PREVOST

Plan pluri-annuel d'investissement 2015-2018 pour les études et travaux retenus. Sollicitation auprès des services pour la réfection de la voirie d'intérêt communautaire.

STRATEGIE EMPLOI ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – S.TOUZELET

Proposition d'un forum pour les jeunes afin de rencontrer les entreprises et consulter les offres de jobs d'été.

C.I.A.S. – J.DUNEAU

Un cahier d'information de l'action sociale présentant les actions développées par les services du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) du Blaisois est disponible en mairie.

TOURISME CULTURE SPORTS ET LOISIRS – F.DOS SANTOS

Aménagement d'un itinéraire cyclable entre le Pont Charles de Gaulle et la limite de Saint Claude de Diray pour un coût financier de 350 000€. Durant la saison estivale et dans le cadre de la Loire à vélo, est envisagée la traversée de la Loire par un passeur à hauteur de la commune de Cour S/Loire.

SOLIDARITE – O.PESME

Deux sujets seront évoqués à la prochaine réunion du 19 mars : l'économie d'énergie et les zones de stationnement sur le territoire pour les gens du voyage.

DECISIONS DU MAIRE

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Félisberto		PREVOST Guy	
DUNEAU Josette		ROSSIGNOL Anne	
GLEDEL Georges		TALBOT Alain	
LASNIER Henri		TOUZELET Serge	
LE FLOCH Claire		TRIOREAU Philippe	
MARTIN Dominique		VIRLET François	
OLESKOW Philippe			